



ZONE:H02-22

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	●							
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale								
	H-4 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Détail et de services de proximité								
	C-2 : Détail local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Commerces d'hébergement, de restauration et reliés aux activités récréotouristiques								
	C-5 : Débits d'essence								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie agroalimentaire								
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE								
	P-1 : Institutionnel et administratif								
	P-2 : Parc, terrain de jeux et espace naturel								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	P-4 : Activités récréotouristiques et de loisir								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol		●						
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGE								
	Avant minimale (m)	7.50	15						
	Latérale minimale (m)	3	3						
	Latérales totales minimales (m)	6	6						
	Arrière minimale (m)	10.00	10						
	BÂTIMENT								
	Hauteur minimale/maximale (étages)	1/2	1/2						
	Hauteur maximale (mètres)	10.50	10.50						
	Superficie d'implantation minimale (m ²)	100*	112						
	Largeur minimale (m)	9.00	9						
	Largeur maximale (m)	25.00	12						
	RAPPORTS								
	Logement/Bâtiment (minimum)	1	1						
	Logement/Bâtiment (maximum)	1	1						
	Espace bâti/Terrain (maximum)	0.15	0.05						
	Espace plancher/Terrain (maximum)	0.30	0.10						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Superficie minimale (m ²)	3000	3000							
Largeur minimale (m)	25	25							
Profondeur minimale (m)	40	40							
DIVERS									
PIIA	○								
PAE									
Notes particulières	(1)	(1)							
NOTES									
								Amendements	
								No. Régl.	Date
* 75 m ² sur deux étages									
(1) Chapitre 11, Dispositions particulières applicables aux zones A02-03, A02-06, A02-07, A02-08, A02-11, A02-12, A02-13, A02-21, A02-31, H02-09, H02-22, H02-29 et H02-30									